



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/ICEF/2000/P/L.31  
22 mars 2000  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
Conseil d'administration  
Deuxième session ordinaire de 2000  
18-20 septembre 2000  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT LE FINANCEMENT DE PAYS  
DE COURTE DURÉE\*\*

Maurice

Résumé

Le présent document contient une recommandation concernant le financement, par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide fonds supplémentaires du programme de pays de Maurice d'une durée de trois ans, appuyant les activités d'un programme de transition devant déboucher sur l'achèvement d'un programme de pays d'une durée normale. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver le montant de 1 500 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources, sous réserve de la disponibilité des fonds, et le montant de 150 000 dollars à prélever sur les fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour 2001-2003.

\* E/ICEF/2000/14.

\*\* Les chiffres figurant dans le présent document sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre la coopération au programme fin 1999. Ces chiffres figureront dans le récapitulatif des engagements recommandés à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/2999/P/L.27).

DONNÉES DE BASE  
(1998 sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans)	0,4
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	23
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	19
Insuffisance pondérale (% modérée et % sévère, 1995)	16
TMM (pour 100 000 naissances vivantes, 1997)	50
Taux d'alphabétisation (% masculin/féminin)	86/78
Taux de scolarisation primaire (% net masculin/féminin, 1995)	98/98
Élèves du primaire atteignant la 5e année (% , 1995)	99
Accès à l'eau potable (% , 1990)	98
Vaccins du PEV financés par le Gouvernement (% , 1997)	100
PNB par habitant (dollars des États-Unis)	3 730
Enfants de 1 an ayant reçu la série complète de vaccins contre :	
la tuberculose :	87 %
la diphtérie, la coqueluche et le tétanos :	90 %
la rougeole :	85 %
la poliomyélite :	90 %
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos :	78 %

La situation des enfants et des femmes

1. Reconnaissant l'amélioration continue de la situation des enfants et des femmes à Maurice, le Gouvernement et l'UNICEF sont convenues formellement en mai 1999 de mettre en oeuvre un programme de transition de trois ans pour la période 2001-2003, devant déboucher sur l'achèvement d'un programme de pays d'une durée normale. Au cours des 25 dernières années, Maurice a subi de profondes transformations de ses infrastructures économiques et sociales. Son développement économique rapide a engendré une amélioration des conditions de vie et de l'accès aux services sociaux d'une grande partie de la population.

2. Le pays est conscient de l'importance d'accorder la priorité nationale à l'investissement dans les enfants et au respect de leurs droits. Le Programme national d'action a fait récemment l'objet d'une mise à jour en vue de présenter une stratégie nationale globale en faveur des enfants. Le Conseil national de l'enfance créé en 1991 a pour mandat de promouvoir le bien-être des enfants, de faciliter la mise en oeuvre des programmes et d'assurer le suivi et l'évaluation de leur impact. Une évaluation menée en 1999 sur le fonctionnement du Conseil a révélé qu'il ne remplissait pas tous les objectifs assignés et qu'il lui incombait d'améliorer sa gestion ainsi que ses ressources financières et humaines pour être plus efficace. En 1994, la loi sur la protection de l'enfance a été promulguée en vue de mieux protéger les enfants contre les mauvais traitements, la privation de soins, l'abandon, la misère et autres formes d'exposition aux risques. Néanmoins, certaines pratiques persistantes

contreviennent aux dispositions de la législation en vigueur ainsi qu'à celles de la Convention relative aux droits de l'enfant.

3. La tendance générale à l'amélioration des indicateurs sociaux a stagné au cours de ces dernières années. L'accès de tous les groupes de population aux services continue de poser un défi. La croissance économique n'a pas réussi à briser l'enfermement dans la pauvreté de nombreuses familles; les inégalités socioéconomiques et l'exclusion sont devenues plus marquées. Le taux de mortalité infantile a baissé de 57 pour 1 000 naissances vivantes en 1970 à 19 pour 1000 en 1998, mais il ne s'est pas amélioré significativement depuis. Une autre préoccupation est l'augmentation de l'insuffisance pondérale à la naissance, qui est passée de 9,5 % en 1991 à 12,7 % en 1998. Bien que la couverture des soins prénatals atteigne 95 %, un nombre significatif de femmes enceintes ne se rendent pas aux centres prénatals dès le début de la grossesse. En dépit de la distribution de comprimés de fer dans tous les services de santé, l'anémie ferriprive est courante parmi les femmes enceintes.

4. Maurice s'est engagé au respect du principe d'égalité des chances en matière d'éducation. Des progrès réels ont été accomplis au fil des années pour augmenter les taux d'inscription à tous les niveaux de l'enseignement. Néanmoins, des disparités significatives dans les taux de réussite entre régions et groupes de population reflètent l'existence de nombreuses inégalités profondément ancrées dans le système. Les faibles taux de réussite à la fin du cycle primaire sont essentiellement notés dans les zones les plus démunies sur le plan social et économique. Le taux de scolarisation qui est de 95 % dans l'enseignement primaire, chute jusqu'à 50 % dans le secondaire, en raison du grand nombre d'abandons et d'échecs scolaires à la fin de l'enseignement primaire. Une mise en concurrence trop forte au sein de l'école primaire, combinée avec les pressions parentales de réussite scolaire, se traduit souvent par une violation du droit de l'enfant au repos, au jeu et à la participation à la vie culturelle et artistique. En raison du caractère très compétitif du système éducatif, un problème de déséquilibre entre les activités scolaires et extrascolaires se pose.

5. Un nombre significatif d'enfants handicapés se voient toujours interdire l'accès à l'école. Jusqu'à présent, les besoins en éducation spéciale étaient limités aux enfants souffrant de divers handicaps physiques, sensoriels et mentaux et excluaient les enfants présentant des difficultés d'ordre intellectuel ou affectif. Le plus grand obstacle à une éducation socialement incluante est une perception négative des enfants handicapés, traduisant des attitudes et des habitudes inamicales à leur égard tant dans les écoles que dans le système éducatif dans son ensemble.

6. II n'existe pas de recueil systématique et complet des données relatives aux mauvais traitements infligés aux enfants et à la privation de soins, au travail des enfants ou à leur exploitation sexuelle. Au cours des 10 dernières années, de nombreuses mesures ont été prises pour les protéger à cet égard. Des programmes ont sensibilisé davantage l'opinion publique au problème des sévices perpétrés sur des enfants, diminuant ainsi le nombre de cas non déclarés. La législation a été renforcée et les services de protection de l'enfance ont été décentralisés afin de faciliter l'identification et la déclaration de cas de mauvais traitements. Un grave problème demeure : le manque de personnel

qualifié dans les domaines du soutien psychosocial, de la réadaptation, de la psychologie de l'enfant et autres domaines connexes. Cette carence est aggravée par l'absence d'une coordination structurelle à long terme des organismes concernés, tant publics que privés.

7. Dans un contexte de changements sociaux accélérés, l'adolescence devient le temps de tous les dangers et de toutes les opportunités. Chaque année, près de 3 000 enfants quittent l'enseignement sans avoir acquis les compétences pour réaliser leur plein potentiel. Les adolescents sont exposés au risque des maladies sexuellement transmissibles du fait qu'ils sont laissés à eux-mêmes face aux changements biologique et social sans connaissances ni compétences psychosociales en matière de sexualité et de reproduction. Les normes sociales et les tabous en matière d'éducation sexuelle constituent des obstacles considérables aux mesures préventives et curatives. Depuis avril 1999, un total cumulé de 207 cas de sida a été enregistré pour l'ensemble de la population. En comparaison d'autres pays africains, le faible taux de prévalence du sida pourrait facilement inciter à un sentiment de fausse sécurité et à une sous-estimation des risques d'épidémie qui en serait peut-être bien à ses débuts dans ce pays.

#### Coopération au programme, 1996-2000

8. Bien que le programme de pays ait ses limites en termes de ressources humaines et financières, il compte nombre de réalisations à son actif. La Convention relative aux droits de l'enfant a fait l'objet d'une large diffusion de la part des organes du Gouvernement tels que le Comité national de l'enfance et des organisations non gouvernementales (ONG) par le biais de leurs principaux moyens de communication. Vingt-trois parties de la législation nationale ont été rendues conformes aux dispositions de la Convention. En dépit du fait que davantage de gens que par le passé ont entendu parler de la Convention, il n'est pas certain que cette connaissance des droits de l'enfant ait un effet sur les pratiques sociales, les décisions ou la programmation. Le terrain a été préparé pour permettre au Comité national de l'enfance de jouer un rôle plus dynamique et plus efficace à partir d'un examen approfondi de ses modalités de fonctionnement. Le Conseil des ministres a approuvé les recommandations de l'étude et une révision de la loi instaurant le Comité est en cours. L'administration de la justice pour mineurs a fait l'objet d'une étude dont les recommandations servent de base à l'élaboration des programmes de formation et des réformes dans ce domaine. Les travailleurs sociaux et les policiers ont reçu une formation sur le recours à une approche interorganismes pour les victimes de sévices. L'éducation au développement a été intégrée avec succès au sein des systèmes d'éducation formelle et non formelle; elle a contribué à susciter chez les enfants des conceptions et attitudes de solidarité, de paix, de tolérance, d'interdépendance, de justice sociale et de sensibilisation à l'environnement.

9. Le programme a contribué à faire attribuer une haute priorité au développement du jeune enfant dans l'ordre du jour politique du Gouvernement. Le Gouvernement a adopté une politique sur le développement du jeune enfant qui a été élaborée en consultation avec les différentes parties concernées. Les personnels chargés de la petite enfance ont reçu une formation; en outre, des services de soins aux petits enfants à domicile ont été pilotés dans deux

régions défavorisées. Le programme d'activités élaboré à l'intention des enfants de moins de cinq ans a été mis au banc d'essai et sera utilisé dans toutes les garderies et jardins d'enfants d'ici à l'an 2001. Un cours d'enseignement à distance en matière de soins au jeune enfant a été créé à l'intention des 1 000 jardinières d'enfants en fonction. Les interventions dans le domaine de la santé appuyées par le programme sont passées progressivement de domaine curatif au domaine préventif. L'approvisionnement en fournitures a diminué en importance au fur et à mesure que l'assistance s'est davantage orienté vers la recherche, l'élaboration de normes, l'éducation et la formation des parents et des familles. Un programme de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant a été appuyé. Toutes les femmes enceintes ont subi des tests de dépistage lors des consultations prénatales et ont bénéficié de conseils et d'autres services.

10. Un programme d'éducation de base et de préparation à la vie active visant 500 adolescents non scolarisés a été mis en place dans l'île Rodrigues et y a fonctionné avec succès durant cinq ans. Le même programme, avec les ajustements nécessaires, a été transposé à Maurice en 1998. Trois ONG ont mis en place un réseau à l'échelle nationale pour fournir aux adolescents qui ne vont pas à l'école un soutien psychologique et des informations en fonction de l'âge et du sexe.

11. Sur l'île Rodrigues, les capacités des communautés à entreprendre des activités en faveur des enfants ont permis d'améliorer considérablement la situation de ces derniers. La situation est différente à Maurice. Les tentatives d'autonomiser les communautés et les familles pour qu'elles puissent remplir leurs obligations en matière de survie et de développement des enfants ont été handicapées par l'absence d'organisations communautaires ainsi que par la faible capacité de gestion des rares organisations existantes.

#### Enseignements tirés

12. La plupart des principales réalisations et activités décrites ont eu pour origine des projets de démonstration, des activités de plaidoyer ou de renforcement des capacités appuyées au début par le programme de coopération de l'UNICEF, avant d'être étendues à l'échelle nationale avec l'appui de l'ensemble des partenaires, suite à leur intégration au sein des politiques gouvernementales. La mobilisation sociale en recourant à des techniques professionnelles de communication a engendré les changements escomptés en matière de connaissances, d'attitudes et de comportements. Les stratégies novatrices de communication utilisées dans ce programme de pays le seront également dans le prochain.

13. Les études et les interventions pilotes ont démontré qu'il était possible de forger des partenariats entre secteurs public et privé. L'UNICEF devrait jouer un rôle de catalyseur en réunissant des partenaires issus d'horizons, de culture et d'intérêts différents, et développer une bonne structure organisationnelle au sein de laquelle chacun trouve la motivation et l'appui pour remplir ses obligations à l'égard des enfants.

14. La transition d'une approche fondée sur les besoins des enfants à une approche fondée sur leurs droits a commencé lors de l'examen à mi-parcours de

/...

1998 qui avait attaché davantage d'importance à la protection des droits des enfants, à leur droit de participation et à l'identification d'une gamme d'actions relatives à la violation de leurs droits. L'appui accordé aux ministères en vue d'établir une politique en faveur du jeune enfant et pour la mise en oeuvre du Programme national d'action a produit des résultats positifs. C'est pourquoi l'appui à l'élaboration des politiques devrait continuer de représenter un élément important du prochain programme de pays car il présente de réelles possibilités d'orienter des changements sociaux importants en faveur des enfants.

15. Le développement des adolescents n'a pas reçu l'attention nécessaire. Ils n'ont pas un accès suffisant aux possibilités de s'instruire ni à des services d'information et d'orientation accueillants, ni aux instances de décision et de protection lorsqu'ils sont en butte à la loi. L'UNICEF devrait poursuivre son plaidoyer pour un meilleur dialogue avec les responsables politiques, les administrateurs, les prestataires de service, les communautés et les familles de manière à ce que les adolescents bénéficient des services nécessaires au plein développement de leurs potentialités.

16. Davantage de recherches sociologiques s'avèrent nécessaires pour une meilleure identification et une compréhension plus approfondie des problèmes touchant les enfants. Un nombre accru d'évaluations et d'études devrait être mené pour mesurer l'impact des politiques sur les programmes et les rapports pertinents devraient faire l'objet d'une distribution appropriée.

Coopération au programme recommandée, 2001-2003

Montant estimatif des dépenses annuelles  
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2001	2001	2001	Total
<u>Masse commune des ressources</u>				
Renforcement des capacités institutionnelles	200	150	100	450
Développement du jeune enfant	150	125	75	350
Développement des adolescents	150	125	50	375
Dépenses intersectorielles	100	100	175	375
<b>Total partiel</b>	<b>600</b>	<b>500</b>	<b>400</b>	<b>1 500</b>

Fonds supplémentaires

Développement du jeune enfant	25	25	25	75
Développement des adolescents	25	25	25	150
Total partiel	50	50	50	150
<u>Total</u>	<b>650</b>	<b>550</b>	<b>450</b>	<b>1 650</b>

Élaboration du programme de pays

17. Une équipe spéciale, composée de représentants du Gouvernement, de l'UNICEF, du secteur privé, du monde des affaires et de la société civile, a été créée pour analyser la situation des enfants et les différents de niveaux de causalité des problèmes et de droits non réalisés. L'équipe spéciale a également examiné de façon approfondie ce qui était fait actuellement en faveur des enfants et a donné son accord aux propositions de traiter les domaines prioritaires qui ont été identifiés en vue d'accélérer la réalisation des droits des enfants correspondants. En outre, l'équipe de travail a examiné les répercussions d'une diminution de l'appui financier de l'UNICEF à Maurice durant les trois prochaines années et a indiqué la marche à suivre pour assurer un financement adéquat en vue de réaliser les droits des enfants. Il en est résulté l'établissement d'un rapport sur la situation qui a été approuvé par le Gouvernement. Ce rapport a constitué la base de la formulation de la recommandation concernant le programme de pays. Durant la même période, le bureau a participé au bilan commun de pays et à l'élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sous l'égide du Coordonnateur résident des Nations Unies. L'équipe de pays des Nations Unies a examiné en janvier 2000 le premier avant-projet du bilan commun de pays. Un atelier a été tenu en avril 2000 pour approuver le bilan, déterminer les domaines stratégiques prioritaires pour le plan-cadre et rédiger un descriptif de mission du système des Nations Unies à Maurice.

Objectifs et orientations du programme de pays

18. L'objectif général du programme de pays est d'assurer que tous les enfants, en particulier ceux qui sont vulnérables à de multiples égards, puissent développer leurs pleines potentialités, en assistant ceux qui en ont la charge à remplir leurs obligations de traduire dans les faits les droits de ces enfants. Plus concrètement, le programme de transition visera à doter Maurice d'un Conseil indépendant pour l'enfance qui assumera certains éléments significatifs du mandat de l'UNICEF.

Liens avec les priorités nationales et internationales

19. Le programme de pays est conforme aux priorités nationales en ce qui concerne : a) la réalisation des droits des enfants, notamment le droit de l'enfant à la protection; b) la mise en place d'un mécanisme national doté des capacités organisationnelles, financières et humaines adéquates pour assumer un rôle de premier plan en matière des droits des enfants; c) l'application de la politique en faveur du jeune enfant; d) l'autonomisation des adolescents pour

/...

leur permettre de développer tout leur potentiel et de participer pleinement aux activités économiques et sociales. Le programme prendra également en compte les quatre questions prioritaires déterminées dans le bilan de pays 2000 : a) le développement social, la toxicomanie et le trafic de drogues; b) la santé en matière de reproduction et le VIH/sida; c) l'environnement; et d) les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et les soins aux enfants. Le programme ne reflète pas les priorités de la région car le paludisme et le VIH/sida ne constituent pas des problèmes importants à Maurice. En mettant avant tout l'accent sur le développement du jeune enfant, la protection des enfants et la santé des adolescents et leur développement, le programme de pays s'aligne sur les grandes priorités de l'UNICEF figurant dans le plan à moyen terme.

#### Stratégie du programme

20. L'objectif du programme de pays sera atteint : a) en mettant l'accent sur les enfants à deux périodes critiques : la petite enfance et l'adolescence; b) en développant les capacités de ceux qui en ont la charge aux niveaux de la famille, de la communauté et des organismes nationaux de respecter et de remplir leurs obligations à l'égard des enfants; c) en mettant en oeuvre des activités novatrices démontrant comment le principe "dans le meilleur intérêt de l'enfant" peut être appliqué concrètement et étendu sur une grande échelle; et d) en suscitant au moyen du plaidoyer et du dialogue une approche axée sur les droits de l'enfant et sur la Convention relative aux droits de l'enfant dans la réforme de la législation nationale, les politiques et les pratiques de l'administration. Le programme de pays pour la période 2001-2003 est formé de trois programmes : a) le renforcement des capacités institutionnelles; b) le développement du jeune enfant; c) le développement des adolescents.

21. Le programme de *renforcement des capacités institutionnelles* vise à améliorer les capacités organisationnelles, financières et humaines du Conseil national de l'enfance pour réaliser les droits des enfants. Le renforcement du Conseil est à la fois un objectif du programme de pays et un moyen d'assurer sans heurts le retrait de l'UNICEF de Maurice. La transition s'effectuera progressivement et comportera des ajustements aux structures administratives et juridiques existantes, tout en renforçant dans une première étape les capacités techniques et politiques. La planification de l'ensemble des activités du Comité et le transfert des responsabilités de la gestion des programmes appuyés par l'UNICEF se feront dans une seconde étape. L'identification des ressources et la consolidation des activités auront lieu lors d'une troisième étape. Au terme des trois années, le Conseil national de l'enfance aura pris la responsabilité directe de tous les programmes et projets actuellement appuyés par l'UNICEF, en sus d'autres responsabilités qui lui seraient imparties, le cas échéant. L'UNICEF réduira progressivement ses responsabilités au fur et à mesure du développement du Conseil.

22. Le programme du *développement du jeune enfant* vise à assurer l'égalité des chances aux enfants de moins de huit ans. II porte essentiellement sur le droit de chaque enfant à la survie, aux soins et au meilleur développement - de la naissance jusqu'au début de l'école primaire. Les stratégies clefs pour promouvoir l'égalité des chances d'un bon début dans la vie pour tous sont : a) le renforcement des capacités des familles et des communautés à prendre soin des jeunes enfants au moyen d'un meilleur accès à l'information et à la

formation pour rehausser les compétences parentales; b) l'établissement de liens entre le foyer, les garderies et l'école pour assurer un passage sans heurts; d) la consolidation des partenariats au sein et avec le Gouvernement, les organismes non gouvernementaux et les donateurs, et le travail en réseau entre les parties concernées par le développement du jeune enfant. L'accent sera mis sur l'amélioration de la qualité des soins prodigués aux jeunes enfants, y compris leur stimulation intellectuelle. Les problèmes de mortalité néonatale, d'insuffisance pondérale à la naissance, du faible taux d'allaitement exclusif au sein et de malnutrition maternelle seront abordés par le biais d'activités d'information, d'éducation et de communication dans le cadre du projet de renforcement des compétences parentales.

23. Le programme de *développement des adolescents* vise à l'autonomisation des adolescents en vue de leur pleine participation à la société. II s'efforcera de leur donner une seconde chance d'acquérir une éducation de base ou une formation professionnelle indispensables pour prendre part à la vie active d'une société moderne qui se transforme rapidement. Les autres stratégies retenues sont : a) développer une sensibilisation accrue aux besoins et aux droits des adolescents; b) renforcer les réseaux et les partenariats entre prestataires de services; c) autonomiser les adolescents grâce à l'acquisition de compétences sociales et professionnelles. Le programme appuiera les projets des ONG visant à améliorer la couverture et la qualité de l'éducation non formelle pour les adolescents ne fréquentant pas l'école ainsi que le renouvellement du programme de formation professionnelle de l'enseignement public. Le programme fournira une assistance technique pour consolider la programmation en faveur de l'autonomisation des adolescents dans le contexte de la politique nationale pour les jeunes.

#### Suivi et évaluation

24. Le suivi et l'évaluation viseront à choisir une série d'indicateurs clefs et d'instruments permettant d'évaluer les résultats des activités du Conseil national de l'enfance. Le suivi du programme de développement du jeune enfant portera notamment sur le nombre de garderies engagées dans le processus de leur reconnaissance officielle, le nombre de personnes chargées des soins au petit enfant bénéficiant d'une formation ainsi que sur les changements de pratiques d'éducation des jeunes enfants. Dans le programme de développement des adolescents, on mesurera le pourcentage d'adolescents de 13 à 16 ans atteignant un degré spécifique de l'enseignement, ainsi que le pourcentage de ceux qui ont accès à des services d'orientation et de formation professionnelles. Chaque organisme d'exécution établira des rapports sur les progrès accomplis pour les examens trimestriels et annuels, dont le suivi sera assuré par le ministère responsable de la coordination. L'examen à mi-parcours permettra d'opérer un réajustement du programme de pays et de ses orientations, le cas échéant. L'évaluation en fin du cycle de programmation permettra l'évaluation de la performance en termes de pertinence, d'efficacité et de rendement tout en fournissant aux responsables des informations sur les défis qui se poseront après le retrait de l'UNICEF de Maurice.

### Collaboration avec les autres partenaires

25. Le renforcement des capacités sera l'axe principal du programme de pays 2001-2003. Son objectif n'est pas seulement d'améliorer le degré d'efficacité des opérations en cours, mais aussi d'assurer que les diverses institutions concernées - ménages, communautés, organismes gouvernementaux et ONG maintiendront de façon durable cette efficacité.

26. L'UNICEF poursuivra sa collaboration étroite avec ses partenaires, en particulier au sein du système des Nations Unies. II contribuera au processus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en s'assurant que les programmes appuyés par le système des Nations Unies aient un impact optimal sur le développement des enfants. La collaboration avec les ONG continuera dans les domaines de l'identification des approches novatrices, de leur mise à l'essai et de leur promotion. Les ONG peuvent également exercer un rôle de surveillance en ce qui concerne l'élaboration des politiques et leur application en vue de réaliser les droits des enfants. Des contacts réguliers seront établis avec le monde des affaires pour accroître l'engagement et les investissements du secteur privé dans le bien-être des enfants. Un partenariat sera développé avec l'université de Maurice, notamment avec le département récemment créé de la recherche sociologique sur l'enfance.

### Gestion du programme

27. Le Ministère du développement économique, de la productivité et du développement régional sera responsable de la coordination générale du programme de pays. La responsabilité de la gestion des projets sera assumée par les chefs des départements ministériels concernés et par des ONG désignées à cet effet, en partenariat avec l'UNICEF. Pour chaque projet, un responsable central sera désigné pour assumer la responsabilité de la planification et de la gestion du suivi.

28. Le Gouvernement et l'UNICEF prépareront conjointement les plans annuels d'exécution des projets ainsi que le suivi de la mise en oeuvre sur une base trimestrielle. Un examen annuel prendra place en fin d'année; ses conclusions influenceront directement sur la planification et l'élaboration des plans annuels d'exécution des projets pour l'année suivante.

Tableau

## LIENS ENTRE LE BUDGET-PROGRAMME ET LES DÉPENSES DE PERSONNEL

DOMAINE D'ACTIVITÉ ET SOURCE DE FINANCEMENT	BUDGET PROGRAMME (En milliers de dollars E.U.)				POSTES <sup>a</sup>									Nombre total de postes	DÉPENSES DE PERSONNEL <sup>b</sup> (En milliers de dollars E.-U.)			
	MC	PSD	FSN	Total	D2/L7	D1/L6	P/5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG		AI	Personnel local	Total	
MASSE COMMUNE DES RESSOURCES :																		
Renforcement des capacités institutionnelles	450 000			450 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	
Développement du jeune enfant	350 000			350 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	
Développement des adolescents	325 000			325 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	
Dépenses intersectorielles	375 000			375 000	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	0	209 259	209 259	
Total MC	1 500 000			1 500 000	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	0	209 259	209 259	
FONDS SUPPLÉMENTAIRES																		
Développement du jeune enfant		0	75 000	75 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Développements des adolescents		0	75 000	75 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total FS		0	150 000	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total MC & FS	1 500 000	0	150 000	1 650 000	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	0	209 259	209 259	
BUDGET D'APPUI AU PROGRAMME																		
		Dépenses d'exploitation			328 015													
		Effectifs				0	0	0	1	0	0	1	2	3	6	375 711	452 418	838 129
TOTAL GÉNÉRAL (MC+PS+BAP)					0	0	1	1	0	0	1	3	5	9	385 711	661 677	1 047 388	
	Nombre de postes et dépenses de personnel :																	
	- Cycle de programmation en cours											1	2	6	9			
	- À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)											1	3	5	9	385 711	661 677	1 047 388

<sup>a</sup> Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.

<sup>b</sup> Non compris les postes temporaires et les heures supplémentaires.

MC = Masse commune des ressources; FS = Fonds supplémentaires; FSD = Fonds supplémentaires disponibles; FSN = Fonds supplémentaires nouveaux; BAP = Budget d'appui au programme; AI = Administrateurs recrutés sur le plan international; AN = Administrateurs nationaux; SG = Services généraux.